AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C2049
FR0000075343-FS0794

31 décembre 2013

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 20 décembre 2013, complété notamment par un courrier reçu le 31 décembre 2013, la société civile RMC[1] (431 route de Creil, 60270 Gouvieux) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 18 décembre 2013, les seuils de 5% des droits de vote, 10% et 15% du capital et des droits de vote et 20% et 25% du capital de la société EUROMEDIS GROUPE et détenir individuellement 757 406 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 784 867 droits de vote, soit 25,32% du capital et 19,83% des droits de vote de cette société[2]

 Ce franchissement de seuils résulte d'un apport de titres EUROMEDIS GROUPE préalablement détenus par M. Jean-Pierre Roturier[3] au profit de la société civile RMC.

 À cette occasion, le groupe familial Roturier **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 18 décembre 2013, 1 250 088 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 1 624 371 droits de vote, soit 41,80% du capital et 41,05% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
RMC	757 406	25,32	784 867	19,83
Danielle Roturier	218 620	7,31	437 240	11,05
Mathieu Roturier	111 120	3,72	148 880	3,76
Camille Roturier	110 020	3,68	147 520	3,73
Jean-Pierre Roturier	52 932	1,77	105 864	2,68
Total famille Roturier	**1 250 088**	**41,80**	**1 624 371**	**41,05**

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société RMC déclare :

 - qu'elle a bénéficié d'un apport de titres EUROMEDIS GROUPE effectué par M. Jean-Pierre Roturier, lequel a reçu, en rémunération de cet apport, des parts de la société RMC.
 - RMC fait partie du groupe familial Roturier composé de MM Jean-Pierre et Mathieu Roturier et de Mmes Danielle et Camille Roturier ;
 - ne pas envisager de poursuivre ses achats d'actions EUROMEDIS GROUPE ;

[1] Contrôlée à 99,99% par M. Jean-Pierre Roturier, le solde étant détenu par des membres de la famille Roturier.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant 3 957 276 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] À cette occasion, M. Jean-Pierre Roturier a franchi individuellement en baisse, le 18 décembre 2013, les seuils de 30% et 25% des droits de vote et 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE.

- ne pas envisager de prendre le contrôle de droit de la société EUROMEDIS GROUPE ;
- RMC est une société civile de gestion ayant un but exclusivement patrimonial afin d'éviter les risques d'une indivision successorale. Par conséquent, aucune mesure pouvant avoir un impact sur la stratégie de l'émetteur ne sera mise en œuvre, ni aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
- ne détenir aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE ;
- ne pas envisager de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur. »
